



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Editorial

Le conseil municipal s'est réuni lors de la séance du 26 mars pour le vote du budget prévisionnel de l'année 2019 qui permettra à la municipalité de gérer son activité durant l'année courante.

Les dépenses de fonctionnement qui comprennent les dépenses liées aux différents services (services administratifs, restaurant scolaire, écoles, fêtes et cérémonies, médiathèque, etc.) s'élèvent à 2 085 921,86€.

Quant aux dépenses d'investissements, de l'ordre de 4 237 932,59€, elles permettront de finaliser l'engagement pris au début du mandat pour les travaux d'accessibilité extérieurs et intérieurs des différents bâtiments communaux, l'aménagement de la zone de la Feutrerie (avec l'apport de nouveaux jeux), la réalisation d'un parking à la salle du Millénaire, la pose de caméras de surveillance (à l'école Jean Vilar, à l'Hôtel de Ville, sur le site de la Feutrerie et sur les bâtiments liés à la Place de Nice) et de débiter les travaux de la salle des sports dans les jours à venir.

Comme, à l'accoutumée, tous ces travaux sont financés sur les fonds propres de la commune sans appel à l'emprunt et les taux d'imposition ne seront pas sujet à augmentation (des taux identiques depuis une trentaine d'années). Le compte rendu du Conseil Municipal, avec ses différentes délibérations, est disponible sur le site de la municipalité.

Votre Maire, Ghislain Rosier.

Compte Administratif 2018

Vote à l'Unanimité

Section de fonctionnement

Excédent 366 565.84€

Section d'investissement

Excédent 3 152 345.04€

Reste à réaliser 2 936 962.81€

Reste à recevoir 165 841.98€

Budget Primitif 2019

Vote à l'Unanimité

Section de Fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement 1 955 374.64€

Dépenses d'ordre de fonctionnement 130 547.22€

Total Dépenses de fonctionnement 2 085 921.86€

Recettes réelles de fonctionnement 2 033 832.17€

Recettes d'ordre de fonctionnement 52 089.69€

Total Recettes de fonctionnement 2 085 921.86€

Section d'Investissements

Dépenses réelles d'investissement 4 032 742.35€

Dépenses d'ordre d'investissement 205 190.24€

Total Dépenses d'investissement 4 237 932.59€

Recettes réelles d'investissement 801 939.78€

Recette d'ordre d'investissement 283 647.77€

Total Recettes d'investissements 1 085 587.55€

Solde d'exécution N-1 reporté 3 152 345.04€

Total Recettes d'investissement cumulées 4 237 932.59€

Vote des Taux Communaux

Vote à l'Unanimité

Taxes	2018	2019				Taux National 2018	Taux Moyen Départemental Nord 2018
	Taux	Base estimée	Taux	Produit	Variation Taux		
Taxe d'habitation	22.04%	1 654 000	22.04%	364 542	0.00%	24.54%	37.56%
Foncier Bâti	25.47%	1 560 000	25.47%	397 332	0.00%	21.19%	26.73%
Foncier non Bâti	57.10%	38 600	57.10%	22 041	0.00%	49.67%	56.04%
		TOTAL		783 915			

Vote des Subventions Communales aux Associations

Vote à l'Unanimité

Associations /Organismes	Subventions 2019	Subventions Except. 2019	Total
Les Archers de l'Écrevisse	1 000	150€	1 150€
Association Sportive de Recquignies	7 700€	150€	7 850€
Chasse de Recquignies	300€	-	300€
Chasse de Rocq	0€	-	0€
Gymnastique « Avenir »	2 800€	150€	2 950€
Ping Pong Club Recquignies	1 300€	500€	1 800€
Pêche « La Redoute »	1 200€	150€	1 350€
Madisonn Show	1 650€	400€	2 050€
COFR (Foulées Réchigniennes)	2 500€	-	2 500€
Boxe Française	800€	150€	950€
Harmonie de Recquignies	4 400€	150€	4 550€
Mémoire Verrière	300€		300€
Téléthon	650 €		650 €
OCCE Maternelle de Rocq	450€	150€	600€
CCAS Recquignies	60 000€	-	60 000€

Retrouvez les délibérations du Conseil Municipal en vous rendant sur le site de la commune

<https://www.mairie-recquignies.fr/municipalite/deliberations>

LE PETIT RÉCHIGNIEN

Comité de Direction
Ghislain Rosier

Comité de Rédaction
Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage
Médias-Services Maubeuge,
1.000 exemplaires

Distribution
Service Technique

PROCHAINE PUBLICATION

Date prévisionnelle de parution
Vendredi 26 juillet 2019

Date de dépôt limite des articles
Mercredi 03 juillet 2019

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction.

MAIRIE DE REQUIGNIES

Place de la République
59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50
contact@mairie-recquignies.fr

www.mairie-recquignies.fr

Fermeture estivale

La Médiathèque sera ouverte du lundi 08 juillet au vendredi 02 août 2019, et du mercredi 28 au samedi 31 août 2019 aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00. Cependant, elle sera fermée du lundi 05 au mardi 27 août 2019 inclus, ainsi que tous les samedis de juillet.

L'agence postale communale sera ouverte du lundi 08 juillet au vendredi 02 août 2019, et du mercredi 28 au samedi 31 août 2019 de 14h00 à 17h00. Cependant, elle sera fermée tous les samedis de juillet et d'août. En raison des congés annuels, elle sera fermée du lundi 05 au mardi 27 août 2019 inclus. Pendant cette période, les « avisés » (personnes ayant reçu un avis de passage) devront se rapprocher de la poste de Boussois pour récupérer leurs courriers et colis.

La Mairie sera ouverte durant les mois de juillet et d'août du lundi au vendredi de 09h00 à 11h45, et ce à partir du lundi 08 juillet 2019. Elle sera fermée le lundi 12 août 2019, ainsi que tous les samedis de juillet et d'août.



Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.)

Les jeunes qui atteignent l'âge de 16 ans doivent se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille, dans les 3 mois suivant leur anniversaire afin de se faire recenser en vue de la Journée Défense et Citoyenneté (J.D.C.).

La Mairie établira une attestation de recensement à conserver précieusement. Lors de l'inscription, il est précisé à la personne que son attestation sera prête en Mairie sous 3 à 4 jours.

Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., B.E.P., Baccalauréat, permis de conduire, etc.). Toute personne non recensée après 16 ans et 4 mois se trouve dans l'illégalité mais peut régulariser sa situation en Mairie jusqu'à l'âge de 25 ans.

Elections européennes

L'élection des représentants au parlement européen se déroulera le dimanche 26 mai 2019. Le scrutin est ouvert de 8h00 à 18h00 (heures légales locales).

Pour voter, il faut vous présenter au bureau de vote indiqué sur la carte électorale. **Dans les communes de 1000 habitants ou plus, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité !**



Tirage au sort des jurés

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière. Le maire établit une liste préparatoire en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune, et ce à partir de la liste électorale. Si vous n'avez pas atteint 23 ans au cours de l'année civile qui suit, vous n'êtes pas retenus. Le maire avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire et transmet la liste au greffe de la cour d'assises dont dépend la commune. **Le tirage au sort pour Recquignies aura lieu le mardi 28 mai 2019 à 10h00 à l'Hôtel de Ville.**

A noter que votre employeur ne vous rémunère pas pendant votre absence. Il doit vous fournir un document indiquant le montant de votre salaire ou tout document attestant une perte de revenu professionnel afin d'obtenir vos indemnités compensatrices. Votre employeur n'a pas à vous demander à prendre des jours de congés pour siéger à la cour d'assises. Votre absence est considérée comme un congé sans solde. Vous ne pouvez pas être sanctionné ou faire l'objet d'une mesure discriminatoire en raison de cette absence.

HÔTEL DE VILLE	MÉDIATHÈQUE	AGENCE POSTALE	HALTE GARDERIE
<p>Du lundi au jeudi 09h00 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 (17h30 le mercredi)</p> <p>Vendredi 09h00 à 11h45</p> <p>Samedi (en Médiathèque) 10h00 à 12h00</p> <p><i>Place de la République</i></p>	<p>Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi 14h00 à 17h00</p> <p>Mercredi 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00</p> <p>Samedi 10h00 à 12h00</p> <p><i>Place de Nice</i></p>	<p>Lundi et Mardi 14h00 à 17h00</p> <p>Mercredi 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00</p> <p>Jeudi et Vendredi 14h00 à 17h00</p> <p><i>Médiathèque medi@nice</i></p>	<p>Lundi 08h15 à 12h15 et de 13h00 à 17h00</p> <p>Mercredi et Vendredi 08h15 à 12h15</p> <p>Halte Garderie « Les P'tits Loups », Association « Promotion de la santé »</p> <p><i>Médiathèque medi@nice</i></p>

A.L.S.H. des vacances de printemps

L'ALSH du mois d'avril, qui se tenait du 08 au 12 avril 2019 au restaurant scolaire, a réuni 20 enfants de 6 à 17 ans. Durant cette semaine, de multiples activités ont été réalisées : une fresque géante ainsi que les tours « Clash Royal », trucage photos à la médiathèque. Le lundi, le magicien, Govary Junio, a donné un spectacle de disparition d'animaux et réalisé la création d'animaux en ballon dont une autruche. Le mercredi a eu lieu un repas pique-nique dans le parc de Recquignies. De multiples sorties ont également été prévues comme Game of trône à Hautmont, « Laser Game », Ociné à Maubeuge, deux séances de piscine à Recquignies, et

divers sports modernes comme le Kin-Ball.

Le tout dans une ambiance conviviale. Chaque soir, les enfants faisaient un bilan de leur journée pour avoir leur ressenti de leur journée, accompagné d'un repas équilibré et varié. Des temps calmes étaient proposés après les repas où les enfants pouvaient choisir une activité qui leur plaisait. Chaque matin, un accueil animé était proposé afin de les accueillir dans la joie et la bonne humeur.

Je vous attends pour les prochaines aventures en juillet et en août avec de nouvelles activités.

Le directeur, M. Billaud.



Départ en sixième

Comme chaque année, la Municipalité offrira aux enfants entrant en sixième à la rentrée prochaine un dictionnaire de leur choix (le vendredi 14 juin 2019 à 17h30 à la médiathèque) ainsi qu'un baptême de l'air à l'aérodrome de la Salmagne (le jeudi 06 juin 2019 à partir de 17h00). En cas d'intempéries, il pourra avoir lieu le jeudi 13 ou le jeudi 20 juin 2019.

Afin d'éviter tout problème le jour du baptême de l'air, il est demandé que chaque enfant ait rendu son autorisation parentale. Faute de quoi il ne pourra y participer.

Panneaux d'information lumineux

Vous pouvez désormais retrouver les informations de la commune diffusées sur les panneaux lumineux de Rocq et de Recquignies, et recevoir des notifications (alertes, messages importants) directement sur votre Smartphone.

Pour ce faire, télécharger l'application « *CentoLive* », mettre la ville de Recquignies en favori et autoriser la réception des notifications (via les paramètres de votre téléphone).



PHARMACIES DE GARDE

Pharmacie de garde

Connectez-vous au site Internet <http://www.servigardes.fr> ou appelez le 0.825.74.20.30 (0.15€ la minute) pour connaître la pharmacie de garde la plus proche de votre lieu de résidence. Pour Recquignies, il faut impérativement se rendre au commissariat de Jeumont situé Boulevard de Lessines (Tél. : 03.27.39.95.50). **A noter que la pharmacie Dalkowski sera de garde du samedi 25 mai 14h00 au mardi 28 mai 12h30, du mardi 11 juin 12h30 au samedi 15 juin 12h00, du mardi 16 juillet 12h30 au samedi 20 juillet 12h00.**

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

03 juin et 01 juillet 2019 de 14h00 à 15h30 à la salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Mme Hourlier Sabine

Prochaines permanences

Dates non connues à ce jour à la Médiathèque medi@nice, sur rendez-vous

Veillez prendre un rendez-vous préalable auprès de l'U.T.P.A.S. de Maubeuge au 03.59.73.14.00.

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00 en Mairie de Fourmies

Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos, contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou par mail à aurelieperot59@gmail.com

Remise des diplômes du Travail



La traditionnelle cérémonie de remise des diplômes d'honneur du travail s'est déroulée le vendredi 26 avril 2019 à l'Hôtel de Ville. M. le Maire a présidé cette remise au cours de laquelle les trois récipiendaires présents (Mme Anne Randa, M. Christophe Lemoine et M. Gilles Roger, respectivement pour les échelons argent, vermeil et grand or) ont reçu leur diplôme, ainsi qu'un cadeau et une bouteille de champagne, de la main des membres du conseil municipal.

Travaux du Service Technique

Installation de Baby-foot au terrain de la Feutrerie et au plateau Jean Vilar, réparation des clôtures du circuit de VTT dans le parc de la mairie à la suite des dégradations, pose des lignes blanches aux terrains de tennis, etc.

Concernant le ramassage des déchets sur la voie publique, il est à noter qu'en 2018 près de 22 tonnes ont été acheminés à l'incinération (SMIAA) pour un montant de 1 900€ TTC. A cela, il faut ajouter environ 15 tonnes d'encombrants amenés à la déchetterie.



Parking de la salle du Millénaire

Pour faire suite aux travaux de la rue Armand Beugnies, la municipalité a engagé la réalisation d'un parking de 30 places en face de la salle du Millénaire.

Après une mise en concurrence, le marché a été attribué à la société MONTARON (agence de COLAS Nord-Est) pour un montant de 96 896.40€ HT.



Communiqué de l'Établissement Français du Sang

À l'approche des congés estivaux, l'Établissement français du sang (EFS) a besoin de vous et lance un appel national d'urgence ! 10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour soigner les patients. L'EFS et les malades ont besoin de la solidarité de tous ! Mobilisez-vous aussi souvent que possible ! Prenez le temps de sauver des vies. Partagez votre pouvoir, donnez votre sang. Plus d'informations sur le site de l'EFS (<https://dondesang.efs.sante.fr>). Les prochaines collectes aux alentours de Recquignies se dérouleront à :

- ♦ **Hautmont**, Salle du Bal (Centre culturel Maurice Schumann), Place Charles-de-Gaulle les mardis 11 juin et 16 juillet de 09h00 à 17h00
- ♦ **Jeumont**, Foyer Timmermans (Centre Culturel André Malraux), Boulevard de Lessines le jeudi 13 juin de 14h00 à 19h00
- ♦ **Maubeuge**, Salle du Faubourg de Mons, Route de Mons les mercredis 12 juin et 10 juillet de 10h00 à 17h00



DÉCHETTERIES

Jeumont : Rue Notre-Dame de Lourdes (près du cimetière).

Maubeuge : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

Depuis le 1^{er} novembre 2018, du lundi au samedi de 08h00 à 17h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

A partir de mai 2019, du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Pôle Accueil de la C.A.M.V.S.

**18 rue du 145^{ème} Régiment d'Infanterie
59600 Maubeuge**

Accueil : 03.27.53.01.00

**Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de
13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)**

DÉCHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Dates de collecte des encombrants : 26 juin 2019.

Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous en 2019.

Il est demandé aux riverains de veiller au bon stationnement des véhicules le jour de la collecte afin de faciliter le passage du camion et pour la sécurité des éboueurs.

Interdiction du brûlage des déchets

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental du Nord et des articles 10 et 103A du règlement sanitaire départemental du Pas-de-Calais.

Le brûlage à l'air libre est interdit toute l'année dans les périmètres des plans de protection de l'atmosphère (PPA) arrêtés par les préfets. Compte tenu de l'état de la qualité régionale de l'air, le PPA du Nord - Pas-de-Calais couvre toute la région.



Une contravention de 450€ peut être appliquée (art. 131-13 du nouveau code pénal) en cas de non-respect.

Arrêté de circulation permanent sur la Place de Nice

Le stationnement est interdit de façon permanente sur la Place de Nice aux plus de 3.5t (sauf service), sur une distance de 30 mètres sur la desserte latérale du n°3 donnant accès aux stades des écoles et sur une distance de 30 mètres sur la desserte latérale du n°7 donnant accès au restaurant scolaire.

Les dispositions édictées dans l'arrêté entreront en vigueur dès la pose de la signalisation. Dès lors, tout contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Avis d'inspection et de mesures sur les réseaux d'assainissement

Des travaux d'inspection et de mesures sur les réseaux d'assainissement doivent être effectués par la société HYDRACOS sur le territoire de la commune du 18 avril au 30 septembre 2019.

A cet effet, la restriction de circulation suivante sera appliquée : rétrécissement de la chaussée au droit du chantier. Ces dispositions pourront être réduites, dans le temps ou dans leur emprise, en fonction des besoins ou de l'avancement du chantier.

Rappel sur les autorisations d'urbanisme

Vous avez un projet de construction, de modification d'une construction existante, d'extension de votre habitation, de pose de velux, d'un abri de jardin, chalet, abri à bois, etc., de réalisation d'une clôture, d'un bassin, d'un carport ou d'une piscine. Alors votre projet est soumis à une déclaration et cela avant tout commencement de travaux, auprès du service urbanisme de la mairie.



Pour une construction ou une extension supérieure à 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une demande de permis de construire (Cerfa 13406*06 ou 13409*06) est obligatoire. Pour tout projet compris entre 5 et 20 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol, une déclaration préalable (Cerfa 13703*06) est nécessaire. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante.

Vos travaux doivent, pour cela, être situés dans une zone urbaine d'une commune couverte par un plan local d'urbanisme (PLU) ou un document assimilé (comme un plan d'occupation des sols). Les imprimés officiels sont disponibles au Service Urbanisme de la Mairie ou sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>. **L'affichage est obligatoire et doit être visible de la voirie (article R424-15). Il doit y être mentionné le numéro de dossier, la nature des travaux et la date d'accord. Le délai de recours est de 2 mois à compter de l'affichage sur le terrain.**

Une permanence pour les questions d'urbanisme est mise en place les mardis et vendredis de 09h00 à 11h45 en mairie pour permettre le dépôt et la vérification des dossiers. Pour plus d'informations, s'adresser au service accueil/CCAS/urbanisme de la mairie.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident sur le circuit VTT présent dans le parc de la mairie. De plus, l'utilisation d'engins motorisés est strictement interdite !



Attention aux nuisances sonores !

Avant l'heure ce n'est pas l'heure et après l'heure ce n'est plus l'heure. Cet adage s'applique aussi aux travaux de bricolage et de jardinage. Ces travaux sont en effet susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, tronçonneuse, perceuse, etc.).

Le Conseil national du bruit a établi un avis général sur les horaires, simple à retenir et considère ainsi que le bricolage et le jardinage sont possibles tous les jours ouvrables de 08h30 à 19h00, les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.



Sécheresse : le préfet du Nord limite les consommations en eau

Michel Lalande, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a décidé de placer le département du Nord en alerte sécheresse, sauf au niveau du Delta de l'Aa, qui est placé en situation de vigilance. Les mesures de restriction sont applicables jusqu'au 30 juin 2019. Son objectif est d'alerter sur la sensibilité de la ressource en eau et d'inviter les usagers (particuliers, industriels, agriculteurs, collectivités) à une utilisation économe de l'eau.

Alerte sur une grande partie du département avec restrictions de l'utilisation de l'eau

- ◆ **Pour les particuliers et les collectivités**, les mesures de restriction sont essentiellement des mesures de bon sens visant à économiser fortement l'eau en limitant l'arrosage des pelouses et en interdisant le remplissage des étangs ou le lavage des voitures en dehors des centres spécialisés qui recyclent l'eau.
- ◆ **Pour les industriels**, l'objectif est de tendre vers une réduction de consommation d'eau de l'ordre de 10%.
- ◆ **Pour les agriculteurs**, l'arrêté vise des économies d'eau en interdisant l'irrigation entre 11h00 et 17h00.

Ces mesures sont prises pour anticiper toute dégradation supplémentaire du niveau des nappes. **Le Nord connaît depuis 2017 des déficits pluviométriques importants qui ont conduit, en 2017 et 2018, à des mesures de restrictions.**

La période hivernale est normalement propice à la recharge des nappes phréatiques qui s'achève au printemps. Or l'hiver 2018-2019 a présenté un déficit pluviométrique de 20% par rapport à la normale. Il n'a donc pas été suffisamment pluvieux pour permettre aux nappes de revenir à leur niveau normal au début de printemps. De plus, le mois de février a été particulièrement sec et ensoleillé et a connu des températures très douces (+ 2,5°C au-dessus des normales). La pluviométrie du mois de mars est restée insuffisante pour rattraper le déficit accumulé.

Ainsi, notre département enregistre, par endroit, un seuil d'étiage historiquement bas et les éventuels événements pluvieux ou orageux ne sont pas de nature à améliorer rapidement la situation.

Un niveau aussi bas peut faire apparaître des risques divers majeurs :

- ◆ Les polluants éventuellement rejetés en rivière sont alors plus concentrés.
- ◆ Les risques liés au manque d'oxygène et à l'augmentation de la température de l'eau mettent en péril les écosystèmes aquatiques.
- ◆ Le manque d'eau peut impacter les usagers et les industries du département.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'anticiper toute dégradation supplémentaire du niveau des nappes, afin de préserver l'état quantitatif et qualitatif de la ressource, les usages prioritaires ainsi que la survie des écosystèmes aquatiques. Le respect de ces restrictions de consommation et la modération des consommations permet de soulager la ressource et ainsi de retarder l'éventuel renforcement des mesures.

Tous les usagers (domestiques, industriels et agricoles) sont appelés à diminuer leurs prélèvements dans le milieu naturel. Chaque citoyen doit faire preuve de civisme pour éviter de porter atteinte à la ressource en eau, patrimoine commun et bien précieux pour tous les usagers.

La préfecture et l'ensemble des services de l'État sont mobilisés pour observer l'évolution de la situation et anticiper les risques de crise.

Baignade interdite

Avec les beaux jours qui sont de retour, la tentation de se baigner dans les rivières, étangs, plans d'eau, etc. situés sur le territoire de la commune est grande. **Cependant, n'oubliez pas que la baignade est interdite, car le risque d'accident est bien présent.**

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident.

Comme chaque été, Voies Navigables de France nous met en garde : la baignade est interdite dans tous les canaux. Et pour ceux qui n'arrivent pas à retenir leur envie de se jeter à l'eau, voici des raisons qui devraient les décourager. En effet, le baigneur peut être confronté à plusieurs dangers : être victime d'hydrocution, être emporté par le courant lors de l'ouverture des portes des écluses ou des barrages, rencontrer des difficultés pour remonter sur la berge, être heurté par un bateau, encourir de graves ennuis de santé dus à la présence de bactéries dans l'eau.

Tout baigneur interpellé est passible d'un procès-verbal et d'une amende fixée par le juge administratif (décret du 06 février 1932).



Conciliateur de Justice

Le conciliateur de justice a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. C'est un mode alternatif de résolution des conflits et litiges (procédure rapide et entièrement gratuite).

Le conciliateur de justice peut intervenir pour des problèmes de voisinage (bornage, droit de passage, mur mitoyen, nuisances sonores, odeurs, fumées, incivilités, etc.), des différends entre propriétaires et locataires ou locataires entre eux, des différends relatifs à un contrat de travail, des litiges de la consommation (surendettement, construction, travaux, etc.), des impayés, des malfaçons de travaux, etc.

Cependant, il n'intervient pas pour des litiges d'état-civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire), de droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc.), qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales, de conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le Défenseur des droits ou le tribunal administratif).

Maison de Justice et du Droit, à Maubeuge

2, immeuble Albert Camus, rue Marceline Desbordes Valmore, 59600 Maubeuge

Jours et horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Tél. : 03.27.62.99.00 / Courriel : mjd@amvs.fr

Opération Tranquillité Vacances

L'Opération Tranquillité Vacances est un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée. Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie (soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation) telles que tentatives d'effractions, effractions, cambriolages.



Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

Pour pouvoir bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir deux jours au minimum) au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie.

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>. Il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

Déclaration des revenus 2019 en ligne

Même avec le prélèvement à la source, la déclaration de revenus reste obligatoire. Comme l'année dernière, rendez-vous sur <https://www.impots.gouv.fr> pour l'effectuer !

Aurai-je un impôt à payer sur mes revenus 2018 ? Avec la mise en place du prélèvement à la source, vous payez en 2019 l'impôt sur vos revenus 2019. Pour éviter un double prélèvement cette année, l'impôt sur vos revenus non exceptionnels de 2018 sera effacé.

Alors pourquoi déclarer, si je n'ai pas eu de revenus exceptionnels en 2018 ? La déclaration reste obligatoire : elle permet d'actualiser votre taux de prélèvement à la source et d'obtenir le bénéfice de vos réductions et crédits d'impôt sur vos dépenses de 2018. Elle permet aussi de recevoir votre avis d'impôt, utile pour de nombreuses démarches.

Une question ? Une réclamation ? Utilisez la rubrique « Question ? » ou votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur <https://www.impots.gouv.fr>.

Pour rappel, les dates de déclaration en ligne varient en fonction du département de résidence des contribuables. Le département du Nord se situe en zone 3 pour laquelle la date est fixée au mardi 4 juin 2019 (minuit).

La Direction générale des Finances publiques

Carte Européenne d'Assurance Maladie (C.E.A.M.)

Afin de préparer au mieux votre départ en vacances, commandez dès maintenant votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (C.E.A.M.). Totalement gratuite et valable deux ans, la C.E.A.M. assure la prise en charge de vos éventuels soins médicaux dans tous les pays de l'Espace Economique Européen et en Suisse.

Simple et rapide, la commande de la C.E.A.M. s'effectue depuis votre compte Ameli (<https://www.ameli.fr>) ou via les bornes situées dans les agences (celle de Maubeuge est située Rue de la Croix), elle ne nécessite aucune pièce justificative et doit s'effectuer au moins 15 jours avant la date du départ. Si le départ est imminent, la caisse d'Assurance Maladie délivrera un certificat provisoire de remplacement, valable trois mois. La carte est livrée sous dix jours ouvrés.

La C.E.A.M. est individuelle et nominative. Chaque membre de la famille doit avoir la sienne, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle ne remplace en aucun cas la Carte Vitale.

Dossier Médical Partagé (DMP)

Véritable carnet de santé numérique, le Dossier Médical Partagé (DMP) est un nouveau service de l'Assurance Maladie, il conserve la mémoire de votre santé. 5 millions de Français l'ont ouvert. Et vous ? Le DMP vous simplifie la vie en conservant vos informations de santé en ligne et en les partageant avec les professionnels de santé de votre choix.

Le DMP permet de pouvoir être soigné plus efficacement en cas d'urgence (le professionnel de santé qui intervient sans vous connaître peut avoir accès à l'historique de vos soins et de vos traitements). Il facilite aussi les soins et le suivi lorsque vous êtes amenés à vous déplacer (par exemple en vacances). Il évite les recherches fastidieuses pour retrouver des résultats d'examen, des comptes rendus médicaux, etc. Vous et les professionnels de santé pouvez y déposer tous ces documents. Enfin, c'est un service gratuit, confidentiel et sécurisé.

Pour ouvrir votre DMP, rien de plus facile. Vous pouvez facilement créer votre DMP en vous connectant sur le site <https://www.dmp.fr>. Munissez-vous de votre carte Vitale, renseignez une adresse mail ou un numéro de téléphone mobile qui servira à vous avertir dès qu'un nouveau document sera ajouté à votre DMP, déclarez votre médecin traitant et choisissez les professionnels de santé pouvant y accéder.

Vous pouvez aussi vous rendre chez votre pharmacien ou dans votre caisse d'assurance maladie qui l'ouvrira pour vous ou pour vos enfants mineurs.

Une fois le DMP créé, vos informations de santé (déposées dans le DMP par les professionnels de santé qui le prennent en charge ou par vous-même) sont accessibles à tout moment sur le site <https://www.dmp.fr> ou via l'application mobile DMP. Elles peuvent être consultées, avec votre accord, par votre médecin traitant ou par tout professionnel de santé qui est amené à vous prendre en charge.

Dépistage du cancer colorectal

Le cancer colorectal est la deuxième cause de décès par cancer en France. Pourtant, quand il est dépisté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10. C'est pour cette raison qu'un programme national de dépistage, destiné aux hommes et aux femmes à partir de 50 ans, est organisé. Le dépistage est un moyen de lutte efficace contre ce cancer. Vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à retirer ce kit de dépistage chez votre médecin traitant à l'occasion d'une consultation.

Le nouveau test est :

- ♦ **Simple** : il est, rapide et indolore, à faire chez vous. Il permet de prélever de manière très hygiénique un échantillon de vos selles grâce à une tige à replacer dans un tube hermétique. Il ne nécessite plus qu'un seul prélèvement de selles. La technique de prélèvement est plus fiable et plus ergonomique.
- ♦ **Performant** : il permet une meilleure détection des cancers et des lésions précancéreuses (polypes, adénomes).
- ♦ **Fiable** : la lecture automatisée de ce test garantit une meilleure fiabilité.
- ♦ **Toujours gratuit** : vous n'avez pas de frais à avancer. Le kit est remis gratuitement par votre médecin traitant qui détermine, en fonction de votre histoire personnelle et familiale, si ce test est approprié. Si c'est le cas, il vous explique comment l'utiliser et vous le remet. L'analyse du test est automatiquement prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

Les actes de dépistage sauvent chaque année dans le Nord des centaines de vies.

Alors n'hésitez plus ! Prenez soin de votre santé et participez au dépistage !

Le dépister à temps peut vous sauver la vie.

Chasse aux œufs des Ateliers Créations

Dimanche 21 avril 2019, les Ateliers Créations des Petits Réchigiens ont organisé leur traditionnelle chasse aux œufs dans le parc de la Mairie, et ce pour la neuvième année.

Sous un soleil radieux, 143 enfants de Recquignies et des communes voisines sont venus rechercher les milliers d'œufs disséminés par les lapins et les cloches de Pâques dans l'un des trois parcours proposés. La

matinée s'est clôturée par le tirage au sort de la tombola où six grosses poules en chocolat étaient à gagner. Enfants, parents et familles sont repartis ravis de cette matinée.

Chasse aux œufs de l'AS.R.

Une chasse à l'œuf a été organisée le 20 avril 2019 au stade Othon Bricnot par les dirigeants, éducateurs, parents, sous la houlette du président Bruno Delcourt.

Sous un soleil radieux et dans une bonne ambiance, les enfants, pour leur plus grand bonheur, ont recherché les nombreux œufs disséminés aux quatre coins du stade.

Concours des Archers de l'Ecrevisse

Le club des Archers de l'Ecrevisse a organisé un concours campagne sélectif pour le championnat de France le dimanche 31 mars 2019 puis un concours de tir nature le dimanche 28 avril 2019, tous deux au bois de la Redoute. Respectivement 38 et 76 archers, venant des Hauts-de-France et de la région parisienne, ont participé à ceux-ci.

Tout le monde a été satisfait du parcours, tant au niveau environnement (très agréable) que technique. Les commentaires étaient tous positifs, ce qui récompense une nouvelle fois les membres du club dans le travail effectué pour obtenir ce résultat.



Gala de danse MADISONN SHOW

Salle des fêtes de Recquignies



VENDREDI 7 JUIN 2019 A 20H30
OUVERTURE DES PORTES 19H30

Petite restauration sur place

Programme de la soirée vendu 2€

Un programme acheté = une chance de gagner un lot lors de la tombola

Tarif adulte 5€
à partir de 12 ans

Tarif enfant 3€
pour les moins de 12 ans

gratuit pour les moins de 3 ans
PAS DE RÉSERVATIONS



Tournoi de Pâques des U13

L'AS Recquignies a organisé son tournoi de Pâques U13 le lundi 22 avril 2019 au stade des écoles. Quatre équipes ont répondu présent à notre invitation : le FC Marpent, le FC Epinette, l'US Jeumont et nos U13.

Ce tournoi s'est déroulé dans un très bon état esprit et de convivialité, sous un soleil radieux, les parents étaient présents, le niveau de jeu affiché était de qualité avec de jolis buts à la clé, tout était réuni pour vibrer et les gamins ont bien rempli leur rôle. Le tournoi s'est terminé sur le classement suivant : FC Marpent, 1^{er} avec 18 points, suivi de l'US Jeumont (2^{ème}) et l'AS Recquignies (3^{ème}) avec 16 points chacun et enfin le FC Epinette, 4^{ème} avec 7 points.

A l'issue de ce tournoi, une remise de récompenses avec de beaux trophées a été faite comme suit : par classement, meilleur buteur remporté par l'AS Recquignies, meilleur gardien par l'US Jeumont, et Fair-play par le FC Epinette.

Tous les dirigeants, entraîneurs, parents, joueurs seniors et U18 ainsi que la Mairie sont à féliciter pour cette merveilleuse journée.

Merci à tous et à l'année prochaine.

Le président, Bruno Delcourt.



Fin de saison au P.P.C.R.

Encore une nouvelle saison qui se termine au PPCR, et c'est la 34^{ème} (ci-dessous la photo de la saison 1989) ! Cette année encore, les équipes ont donné le meilleur d'elles-mêmes. La Régionale 4 termine en milieu de tableau et se maintient dans sa division l'an prochain. La première départementale 2 termine dans le peloton de tête mais rate à très peu de chose la montée en division supérieure. La seconde départementale 2 a eu beaucoup de matchs difficiles, dans une poule forte, et un bon nombre de matchs perdus à cause de balles données à l'adversaire. Concernant la départementale 3, constituée principalement de joueurs débutants, les résultats sont encourageants. Elle repartira très motivée la saison prochaine.



Le président est satisfait de cette saison, diverses animations ont été organisées afin de conserver l'ambiance conviviale qui règne au sein du club depuis toutes ces années. Soulignons une journée « pêche » qui s'est déroulée à l'étang de la Redoute, pour le plaisir des participants.

Vous pouvez toujours nous suivre via le blog du club <http://ppcr.over-blog.com> et sur la page Facebook « club Ppcr ».

Sportivement votre, le comité du PPCR

Concert de printemps de l'Harmonie

Le samedi 30 mars 2019, l'Harmonie de Recquignies avait donné rendez-vous à la population à la salle des fêtes pour fêter l'arrivée du printemps avec son traditionnel concert. La soirée a débuté par la prestation de l'Harmonie, sous la baguette d'André Philippe, accompagnée sur certains morceaux de l'école de danse, dirigée par Michel Picavet, afin de proposer des démonstrations de polka marche, de valse, de tango et de jive. Puis vint le tour de la chorale MéliMélodie de Recquignies, dirigée par Jean-Pierre Lamy, et, pour clôturer la soirée, du J.C.W. Band de Bougnies, sous la direction de Jean-Claude Wastiaux.



Journée de la Poésie

L'objectif de la journée mondiale de la poésie est d'encourager la lecture, la rédaction, la publication et l'enseignement de la poésie dans le monde entier et de « donner une reconnaissance et une impulsion nouvelles aux mouvements poétiques nationaux, régionaux et internationaux ».

C'est dans ce cadre que le jeudi 21 mars 2019 les élèves de CM1/CM2 de l'école primaire Place de Nice se sont rendus à l'auditorium de la médiathèque. Ils ont ainsi à tour de rôle et devant leurs petits camarades récité différents poèmes.



Spectacle de Smaïn

Dimanche 24 mars 2019, Smaïn est venu se produire sur la scène de la salle des fêtes avec son Spectacle « *Je reviens me chercher* » devant une centaine de spectateurs.



Medi@nice-dictée

Vendredi 22 mars 2019, une douzaine de personnes se sont rendues à la première séance de l'année de la Medi@nice-dictée dans l'auditorium de la médiathèque. Un moment convivial où chacune et chacun ont pu vérifier si leur acquis en orthographe et en grammaire n'avaient pas été érodés par les années.

Prochaine séance le vendredi 20 septembre 2019 à 18h00.



Atelier « Dessin d'art »

Chaque premier mercredi du mois, un atelier « Dessin d'art » est organisé au sein de la médiathèque à partir de 14h30. Cet atelier est réservé aux jeunes de 7 à 12 ans et est gratuit pour les adhérents (3€ pour les non adhérents).



Atelier « Contes »

Chaque troisième mercredi du mois, un atelier « Contes » est organisé au sein de la médiathèque à partir de 15h30.

Des histoires sont lues par une conteuse (Svetlana pour les 4 à 6 ans) et par un conteur (Jean-Jacques pour les 7 à 11 ans).

Cet atelier est gratuit pour les adhérents (3€ pour les non adhérents). Au mois d'avril, ces histoires étaient sur le thème de Pâques.



Atelier « Street Art »



Durant la première semaine des vacances de printemps, du 08 au 12 avril 2019, en coopération avec l'association « Secteur 7 », un atelier d'arts urbains (Street Art) a été organisé dans l'auditorium de la médiathèque.

Pendant cinq après-midi de 14h00 à 16h00, les adolescents ont ainsi pu découvrir les facettes de cet art et réaliser de leurs propres mains une

fresque qui devrait être exposée dans la commune.



Tables thématiques sur l'art

Dans le cadre des ateliers proposés pendant les vacances de printemps, et plus particulièrement pour l'atelier « Street Art » du 08 au 12 avril 2019, la médiathèque a proposé des tables thématiques autour de l'art.



Atelier « Street Danse »

Durant la seconde semaine des vacances de printemps, du 15 au 19 avril 2019, en coopération avec les associations « Secteur 7 » et « Madisonn Show », un atelier de danses urbaines (Street Danse) a été organisé dans l'auditorium de la médiathèque.

Pendant cinq après-midi, la quinzaine d'adolescentes ont ainsi pu découvrir les facettes de cet art tout en

s'entraînant, avec l'animatrice Camille Dewaele, pour une représentation finale à la salle des fêtes.



Gala de Street Danse, avec la participation du Madisonn Show

A l'issue des heures de formation et de travail en groupes, un gala de danses urbaines était organisé à la salle des fêtes le samedi 20 avril 2019. Une soirée réussie où près de 140 personnes ont été enthousiasmées par le spectacle.



RECOUIGNIES

6^{ème} nuit des sosies - Fête de la Musique

Un show, une Fête et un spectacle exceptionnel
Des sosies professionnels de toute la France !

20H00

Des surprises en avant première...

21
JUN
2019

Serge Dalayrac
Show Hommage à Eddy Mitchell

Claude Arena
Hommage à Mike Brant

Krysten Lee & ses danseuses
Show Mylen'air
Hommage à Mylène Farmer
pour son retour à Paris
en 2019!



Place de Nice

Médi@nice 03 27 39 63 88

Gratuit



31^{ème} édition - Dimanche 02 juin 2019

Les Foulées Réchigniennes

59245 Recquignies



800m

09h15

1600m

09h30

2400m

09h30

5000m

10h15

10000m

10h15

Près de 9000€ de récompenses dont 2710€ de primes !
Départ Rue du Biez / Inscription et Arrivées Stade Othon Brichot
Randonnées vertes de 7.5 et 12km - Animations musicales
Garderie et jeux pour les enfants des coureurs



www.lesfoulesrechigniennes.fr

CONCOURS DE DÉGUISEMENTS @ PIRATES DES CARAIBES

Déguisez-vous et venez vous amuser
C'EST GRATUIT !



Séance de maquillage

Collations

Animations diverses:

Jeux anciens,
Budothèque

06 JUILLET 2019 de 14H00 à 17H00



www.mairie-recquignies.fr



Médiathèque de Recquignies

Communiqué sur le programme de la fête d'été de Recquignies

La fête foraine d'été de Recquignies se déroulera du 05 au 08 juillet 2019.

A cette occasion, de nombreuses animations seront organisées (sous réserve de quelques modifications non connues à ce jour) : brocante d'été, jeux anciens pour petits et grands, concerts, concours de déguisement sur le thème « Pirates des Caraïbes », grand prix cycliste, parade « Tousalaru », feu d'artifice, concours de vélos fleuris, gala de danses, tombola, etc.

Le programme détaillé des animations sera diffusé sur les différents panneaux d'affichage de la commune et sur le site Internet, dès que ce dernier aura été finalisé.

Distribution des bons de ducasse aux Anciens

La distribution des bons de ducasse aux Anciens aura lieu le mercredi 19 juin 2019 de 16h30 à 17h30 en Mairie.

Pour en bénéficier, il faut avoir plus de 60 ans, résider sur la commune et avoir des ressources inférieures au barème d'admission à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa), à savoir 10 418.40€ pour une personne seule et 16 174.59€ pour un couple. **Fournir impérativement l'avis d'imposition ou de non-imposition 2018.**

Fête foraine d'été RECQUIGNIES

MEMORY'S 80 OFFERT PAR
JAM SESSION EVENT

« LE MERVEILLEUX TOUR DU
MONDE » PAR MUSIC HALL
DANCE COMPAGNY

COURSE CYCLISTE



TOMBOLA



6^{ÈME} PARADE
« TOUSALARU »



LES GRASS'MAT



FEUX D'ARTIFICE

« L'imaginaire »

Du 05 au 08 Juillet 2019

medi@nice



Médiathèque de Recquignies



www.mairie-recquignies.fr



***SUR VOTRE EXEMPLAIRE PAPIER, VOUS
TROUVEREZ A CETTE PLACE LE TICKET DE LA
GRANDE TOMBOLA DU LUNDI 08 JUILLET 2019***



LE PETIT RECHIGNIEN

Toutes les informations à retenir

Vie Municipale

Le 26 mai, Elections européennes de 08h00 à 18h00, Salle des fêtes et salle du Millénaire.

Le 28 mai, Tirage au sort des jurés à 10h00, Mairie.

Le 28 mai, Conseil Municipal à 18h30, Mairie.

Le 31 mai, Fermeture de l'Agence Postale.

Le 06 juin, Baptême de l'Air à partir de 17h00, Aérodrome de la Salmagne (possibilité de report au 13 ou 20 juin selon les conditions climatiques).

Le 14 juin, Remise des dictionnaires à 17h30, Auditorium.

Le 15 juin, Voyage des Anciens à Guines, le village historique St Joseph (ramassage prévu à Rocq vers 06h30 et à Recquignies vers 06h45, retour vers 21h00).

Le 18 juin, Cérémonie commémorative au monument aux morts de Recquignies à 18h30. Vin d'honneur à la Mairie.

Le 19 juin, Distribution des bons de ducasse aux Anciens de 16h30 à 17h30, Mairie.

Le 26 juin, Ramassage des encombrants.

Du 05 au 08 juillet, Fête d'été de Recquignies.

Du 08 au 26 juillet, ALSH de 09h00 à 17h00, Salle Henri (ados) et Ecole maternelle Paul Langevin (petite enfance).

Le 14 juillet, Cérémonie commémorative aux monuments aux morts de Rocq (11h00) et de Recquignies (11h30). Vin d'honneur à la salle des fêtes.

Du 18 au 31 juillet, Camp d'été municipal 13/17 ans à Calella en Espagne.

Vie Associative

Le 02 juin, 31ème édition des Foulées Réchigniennes à partir de 08h00, Stade Othon Brichot.

Le 07 juin, Gala de danse du Madisson Show à 20h30, Salle des fêtes.

Vignettes Stibus

Les 05, 06 et 07 juin, les 04, 05 et 08 juillet, les 05, 06 et 07 août, Distribution de 09h00 à 11h45, Mairie.

Vie Culturelle

Le 05 juin, Atelier dessin, Médiathèque

Le 12 juin, Atelier « *Bébé lecteur* », Médiathèque.

Le 19 juin, Mercredi du conte, Médiathèque.

Le 21 juin, Fête de la Musique / 6ème édition de la nuit des sosies à partir de 20h00, Place de Nice.

Le 26 juin, Atelier « *Jouez avec moi* » (*Jeux anciens et éducatifs*), Médiathèque (Gratuit).

Du 05 au 08 juillet, Animations à la Médiathèque dans le cadre de la fête d'été de Recquignies.

Cabinets infirmiers libéraux sur le secteur

Cabinet de Mme Marlier (06.21.66.23.52), de Mme Dupont (03.27.67.04.39) et de Mme Guerriero (06.70.12.68.19).

Cabinet de Mme Homerin (03.27.66.70.18).

Cabinet de Mme Marechal (03.27.68.98.52), Mme Bazzo (06.74.17.67.13) et de M. Legrand (06.51.18.71.91).

Cabinet de Mme Daime (06.21.26.50.33) et de Mme Villette (06.10.54.75.73).

Cabinet de Mme Lobry (03.27.68.90.50) et de M. Gentille (03.27.68.90.50).

Cabinet de Mme Gillard (03.27.65.89.50).

Cabinet de M. Semaille (06.76.50.33.11).

Cabinet de Mme Dumser-Bila (06.95.99.07.55).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouver nous sur www.mairie-recquignies.fr